

PROCÈS-VERBAL

DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR – DELABOS – DESOMBRE – GLÜCK – MASSET – MAUGER – Mmes – BERNSTEIN – SEVESTRE – DURAND – VAN DEN BOSSCHE – DESANNAUX – COURTY.

ABSENTS : Jean-Luc GARIN, Stéphanie ENOU

EXCUSÉ : Gabriel VERHAEGHE (procuration à Lucette SEVESTRE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alban MAUGER

QUORUM : 8

Ordre du jour :

- I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2024 À 20H30
- II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS
- III- VOTE DU COMPTE DE GESTION
- IV- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
- VI- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE (ZAENR, affectation du résultat 2023, compte de gestion 2023, compte administratif 2023, État 1259, Budget Primitif 2024, Subventions année 2024, passage au CFU, clôture des comptes 45821 – 4582002 – 4582003).
- VII- URBANISME
- VIII- INFORMATIONS DIVERSES
- IX- QUESTIONS DIVERSES

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 FEVRIER 2024 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

a) BASSIN DU VERSANT : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Synthèse de la réunion du 13 mars 2024 :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 18 Octobre 2023.
- Présentation et approbation du Compte de Gestion 2023, du Compte Administratif 2023, de l'affectation de Résultat 2023 ainsi que du Budget Primitif 2024.

Autres délibérations approuvées :

- Programme pluriannuel de Restauration et d'Entretien des Milieux Aquatiques et Humides (plantation de haies)

b) SIVOS : (Fabienne BERNSTEIN)

Mme BERNSTEIN fait une Synthèse de la réunion du 19 mars 2024 :

- Présentation et approbation du Compte de Gestion 2023 ainsi que du Compte Administratif 2023.
- Présentation et approbation de l'affectation du Résultat 2023.
- Délibération sur la Fiscalisation des contributions communales aux syndicats. Le comité a décidé à l'unanimité de ne pas fiscaliser les contributions communales.
- Approbation de la délibération pour la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.
- Le transfert de la classe de Martainville au profit de l'école de Servaville a été acté par l'Inspection Académique. Il prendra effet à la rentrée scolaire 2024-2025.
- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer la somme de 500€ sur l'année 2024 à la section Bibliothèque de Servaville-Salmonville. Une délibération sera prise à la prochaine réunion du budget.
- Vu avec les directrices d'écoles, le budget des fournitures scolaires a été revu à la baisse pour 2024. Soit un budget de 1 800 € par classe.

- Demande formulée par Mme BERNSTEIN auprès du SIVOS pour l'achat de matériel neuf (tables...). Approbation de cette demande à l'unanimité des membres présents.
- Proposition de faire participer les familles aux coûts du transport à la rentrée 2024-2025.
- Réflexion sur l'augmentation du prix de la cantine ainsi que de la garderie de 10 centimes.

c) Conseil d'école : (Sabrina COURTY)

Synthèse du Conseil d'école du 22 mars 2024 :

- Le Conseil d'école a souhaité revenir sur les refus d'inscription de deux enfants extérieurs à la Commune. Mr Le Maire a rappelé les critères d'acceptation à savoir : nourrice ou grands-parents basés sur Servaville-Salmonville.
- Débat sur la pertinence d'intégrer une classe de CP avec les classes de maternelle à SERVAVILLE (parking pas assez grand, garderie appropriée, bien-être des enfants...)

Prévisions des effectifs 2024-2025 :

-255 élèves contre 261 cette année.

Soit 23 en petite section, 37 en Moyenne section, 28 en Grande section, 36 CP sur deux classes (22 CP sur Servaville-Salmonville et 14 CP à Martainville) 29 en CE1, 37 en CE2, 31 en CM1 et 34 en CM2.

-Point évaluation CP : à noter une fragilité en mathématique.

-Point sécurité :

-Vérification conformité des jeux effectuée le 27 mars 2024.

-Exercices incendie réalisés.

-Préconisation : installation de film sur le bas des vitres à l'école du haut de Servaville.

-Sorties et projets :

-Sortie au château d'Argueil pour 'une journée Terroir' pour l'école de Servaville-Salmonville.

-Sortie à la Maison Des Forêts pour une journée sur le thème de la marre forestière, une sortie au château de Martainville pour une visite atelier 'Petit Brayon' ainsi qu'une visite à la biennale de Servaville pour l'école de Martainville.

-Activité Lecture en lien avec la bibliothèque d'Auzouville ainsi qu'une intervention de l'équipe Mobile de Sécurité sur le thème de l'utilisation des écrans pour l'école d'Auzouville-Sur-Ry.

-Actions APE :

-Activité cirque pour l'école de Servaville-Salmonville.

-Activité d'escalade annulée car considérée comme trop dangereuse. En remplacement, une initiation à l'escrime a été validée pour l'école de Martainville.

-Plusieurs investissements sont envisagés mais restent à être précisés pour l'école d'Auzouville-Sur-Ry.

-Manifestations à venir : tombola, kermesse.

-Questions diverses :

-Le remplacement des enseignants absents. Il est à noter que les enseignantes n'ont plus de retour sur un éventuel remplacement d'enseignant depuis la création du pôle remplacement. La connaissance d'un remplaçant n'est effective qu'à son arrivée au sein de l'école. Un mail sera alors envoyé aux familles pour les tenir informer de l'arrivée d'un remplaçant.

-Le choix des accompagnants. Il a été rappelé que les accompagnants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences médicales et de leurs investissements au sein de l'école (acquiescement de la coopérative, temps investi, capacité à gérer un groupe d'élèves...)

d) SIAEPA DU CREVON : (Benoit DELABOS)

Mr DELABOS fait une synthèse de la réunion :

-Présentation et approbation du Compte Administratif 2023, ainsi que du Budget Primitif 2024.

-Investissement pour la protection forage avec en contre partie la réception de subvention.

-Travaux prévus sur Bois d'Ennebourg dans le cadre du changement de la station d'épuration. Des prélèvements sont également prévus pour contrôler la qualité de l'eau.

III- VOTE DU COMPTE DE GESTION :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	418 810,81	899 193,05	1 318 003,86
Titres de recette émis (b)	342 893,33	765 256,86	1 108 150,19
Réductions de titres (c)		150,00	150,00
Recettes nettes (d = b - c)	342 893,33	765 106,86	1 108 000,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	392 784,41	899 193,05	1 291 977,46
Mandats émis (f)	266 056,75	653 166,58	919 223,33
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	266 056,75	653 166,58	919 223,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	76 836,58	111 940,28	188 776,86
(h - d) Déficit			

IV- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 653 166,58	G 765 106,86
	Section d'investissement	B 266 056,75	H 342 893,33
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 157 793,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 33 089,35 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 952 312,68	= G+H+I+J 1 265 793,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 9 802,72	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 9 802,72	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 653 166,58	= G+I+K 922 900,25
	Section d'investissement	= B+D+F 308 948,82	= H+J+L 342 893,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 962 115,40	= G+H+I+J+K+L 1 265 793,58

V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement – Dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	BP 2023 + DM	MANDATS 2023	PREVISIONS BP 2024
11	60611	Eau et assainissement	2 000.00 €	1 520.05 €	2 000.00 €
11	60612	Energie - Electricité	45 000.00 €	23 286.11 €	30 000.00 €
11	60621	Combustibles	7 500.00 €	7 746.94 €	8 000.00 €
11	60622	Carburants	10 000.00 €	236.86 €	5 000.00 €
11	60631	Fournitures entretien	4 500.00 €	3 370.26 €	2 000.00 €
11	60632	Fournitures de petit équipement	5 000.00 €	10 660.44 €	5 000.00 €
11	60636	Habillement et vêtements de travail	500.00 €	0.00 €	2 500.00 €
11	6064	Achat fournitures administratives	2 600.00 €	4 052.80 €	3 000.00 €
11	611	Contrats de prestations de services	62 604.00 €	61 113.25 €	33 000.00 €
11	613	Locations	8 000.00 €	7 402.58 €	8 000.00 €
11	61521	Entretien et réparations sur terrains	1 500.00 €	3 479.40 €	13 500.00 €
11	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	97 713.63 €	7 320.31 €	168 779.05 €
11	615231	Entretien et réparations sur voiries	1 362.20 €	1 363.20 €	1 000.00 €
11	61524	Entretien et réparations sur bois et forêt	0.00 €	2 844.00 €	0.00 €
11	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	2 000.00 €	2 463.97 €	2 000.00 €
11	6156	Maintenance (interventions ponctuelles)	8 000.00 €	6 622.93 €	8 000.00 €
11	6161	Primes d'assurances multirisques	4 706.67 €	4 706.67 €	5 447.74 €
11	617	Etudes et recherches	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
11	618	Divers	700.00 €	1 521.56 €	1 000.00 €
11	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
11	623	Publicités, Publications, relations publiques	8 417.60 €	7 255.66 €	8 000.00 €
11	626	Frais postaux, et télécommunications	5 750.00 €	4 741.09 €	5 000.00 €
11	627	Services bancaires et assimilés	150.00 €	80.00 €	150.00 €
11	6288	Autres	0.00 €	0.00 €	1 422.00 €
11	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	220.00 €	236.00 €	250.00 €
TOTAL CHAP. 11			294 724.10 €	162 024.08 €	316 048.79 €
12	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	3 000.00 €	1 759.05 €	3 000.00 €
12	6411	Personnel titulaire	115 000.00 €	97 186.26 €	122 000.00 €
12	6413	Personnel non titulaire	7 000.00 €	4 060.96 €	17 000.00 €
12	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	69 300.00 €	42 379.92 €	63 500.00 €
12	6470	Autres charges sociales	700.00 €	997.61 €	1 500.00 €
TOTAL CHAP. 12			195 000.00 €	146 383.80 €	207 000.00 €
14	739221	F.N.G.I.R.	43 470.00 €	43 470.00 €	43 470.00 €
TOTAL CHAP. 14			43 470.00 €	43 470.00 €	43 470.00 €
42	681	Dotations aux amortissements	6 836.00 €	6 836.00 €	6 836.00 €
TOTAL CHAP. 42			6 836.00 €	6 836.00 €	6 836.00 €
65	65311	Indemnités de fonction (élu)	38 000.00 €	37 099.96 €	39 000.00 €

65	65313	Cotisations de retraite (élu)	0.00 €	1 575.64 €	2 000.00 €
65	65315	Formation	0.00 €	375.00 €	400.00 €
65	653172	Cotisation allocation fin mandat	60.00 €	50.23 €	60.00 €
65	6553	Services d'incendie	19 761.00 €	19 211.00 €	19 954.00 €
65	65561	Autres contributions	214 621.00 €	214 536.41 €	226 000.00 €
65	65748	Autres personnes de droit privé	13 300.00 €	12 900.00 €	19 700.00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	10.00 €	0.85 €	10.00 €
TOTAL CHAP. 65			285 752.00 €	285 749.09 €	307 124.00 €
66	66111	Intérêts réglés à échéance	8 675.11 €	8 533.61 €	8 575.78 €
TOTAL CHAP. 66			8 675.11 €	8 533.61 €	8 575.78 €
67	673	Titres annulés (exercices antérieurs)	170.00 €	170.00 €	150.00 €
TOTAL CHAP. 67			170.00 €	170.00 €	150.00 €
TOTAL CHAP.23 Virement à la section investissement			64 565.84 €	0.00 €	131 838.81 €
TOTAL GENERAL			899 193.05 €	653 166.58 €	1 021 043.38 €

Fonctionnement – Recettes

CHAP	ARTICLE	OBJET	BP 2023 + DM	Titres émis 2023	PREVISIONS BP 2024
13	6419	Remboursements su rémunérations du personnel	14 724.00 €	14 724.00 €	0.00€
13	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	4 000.00 €	9 418.15 €	500.00 €
TOTAL CHAP.13			18 724.00 €	24 142.15 €	500.00 €
70	70311	Concessions dans le cimetière	1 000.00 €	3 200.00 €	1 000.00 €
70	7032	Droit de permis de stat. et de location sur la voie publique et autres lieux publics	131.00 €	2 546.83 €	679.00 €
TOTAL CHAP.70			1 131.00 €	5 746.83 €	1 679.00 €
73	73211	Attribution de compensation	15 336.00 €	15 336.00 €	15 336.00 €
73	73221	FNGIR	43 470.00 €	0.00 €	0.00 €
73	732221	Fonds de péréquation des ressources com. Et intercom.	0.00 €	22 775.00 €	22 775.00 €
73	73223	FPIC " Fonds départ.des DMTO pour les communes de - 5000 hab.	23 407.00 €	35 094.77 €	35 000.00 €
73	738	Autres impôts et taxes	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL CHAP.73			112 213.00 €	73 205.77 €	73 111.00 €
731	73111	Impôts directs locaux	339 413.00 €	384 588.00 €	404 620.00 €
TOTAL CHAP.731			339 413.00 €	384 588.00 €	404 620.00 €
74	74111	DGF" dotation forfaitaire des communes"	116 351.00 €	116 351.00 €	115 764.00 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale 'DSR' des communes	64 785.00 €	64 785.00 €	68 957.00 €
74	741127	Dotation nationale de péréquation 'DNP) des communes	39 860.00 €	39 860.00 €	43 991.00 €
74	744	F.C.T.V.A Fonctionnement	2 698.66 €	938.30 €	1 220.71 €
74	74718	Autres participations Etat	255.00 €	255.00 €	255.00 €
74	74832	Etat- Compensation au titre de la Contribution Economique territoriale (CVAE et CFE)	28 000.00 €	28 172.41 €	28 000.00 €
74	74833	Etat-Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	188.00 €	188.00 €
74	74834	Etat- Compensation au titre des exonérations de TH	3 359.00 €	3 171.00 €	3 224.00 €
74	7484	Dotation de recensement	0.00 €	2 029.00 €	0.00 €
TOTAL CHAP.74			255 308.66 €	255 749.71 €	261 599.71 €

75	752	Revenus des immeubles	9 000.00 €	9 466.00 €	9 000.00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	5 610.00 €	8 313.20 €	800.00 €
TOTAL CHAP.75			14 610.00 €	17 779.20 €	9 800.00 €
77	773	Annulation de mandats sur exercice antérieur	0.00 €	3 895.20 €	0.00 €
TOTAL CHAP.77			0.00 €	3 895.20 €	0.00 €
TOTAL CHAP.002 Report résultat exploitation			157 793.39 €	0.00€	269 733.67 €
TOTAL GENERAL			899 193.05 €	765 106.86 €	1 021 043.38 €

Investissement – Dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	BP 2023 + DM	Mandats émis 2023	PREVISIONS BP 2024
1	1	Solde d'exécution	33 089.35 €	0.00 €	0.00 €
16	1641	Emprunts auprès des établissements financiers	60 914.92 €	60 431.62 €	91 512.99 €
TOTAL CHAP.16			60 914.92 €	60 431.62 €	91 512.99 €
20	203	Frais d'étude	0.00 €	0.00 €	21 846.00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	500.00 €	480.00 €	5 407.20 €
TOTAL CHAP.20			500.00 €	480.00 €	27 253.20 €
21	212	Agencements et aménagements de terrains	84 540.17 €	160 593.99 €	14 232.00 €
21	2131	Bâtiments Publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	21538	Autres réseaux	70 934.00 €	0.00 €	65 475.00 €
21	2156	Matériel et outillages d'incendie et de défense civile	0.00 €	371.46 €	681.85 €
21	2157	Matériel et outillage technique	2 617.20 €	2 414.04 €	25 188.00 €
21	2181	Installations générales, agencement, aménagement divers	49 376.88 €	33 577.85 €	46 472.96 €
21	2183	Matériel informatique	1 000.00 €	2 900.59 €	0.00 €
21	2188	Autres	6 479.60 €	5 287.20 €	15 926.30 €
TOTAL CHAP.21			214 947.85 €	205 145.13 €	167 976.11 €
4581003	4581003	Dépenses (à subdiviser)	83 332.29 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL CHAP.45			83 332.29 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL			392 784.41 €	266 056.75 €	286 742.30 €

Investissement – Recettes

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	BP 2023 + DM	Titres émis 2023	PREVISIONS BP 2024
10	10222	FCTVA (sur éléments 2023)	11 565.38 €	10 918.00 €	17 773.18 €
10	10226	Taxe d'Aménagement	7 500.00 €	12 410.18 €	12 956.00 €
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	59 115.75 €	59 115.75 €	0.00 €
TOTAL CHAP.10			78 181.13 €	82 443.93 €	30 729.18 €
13	1321	Etat (préfecture DETR)	94 481.61 €	88 927.84 €	16 118.87 €
13	1323	Département	25 233.84 €	38 651.89 €	22 937.21 €
13	13461	Dotation d'équipement	0.00 €	9 057.95 €	0.00 €
TOTAL CHAP.13			119 715.45 €	136 637.68 €	39 056.08 €
16	1641	Emprunts en euros	91 180.00 €	58 940.00 €	34 535.00 €
TOTAL CHAP.16			91 180.00 €	58 940.00 €	34 535.00 €
45	4582002	Recettes (à subdiviser)	58 332.39 €	0.00 €	0.00 €
45	4582003	Recettes (à subdiviser)	0.00 €	58 035.72 €	0.00 €
TOTAL CHAP.45			58 332.39 €	58 035.72 €	0.0 €
40	2803	Amortissements frais d'études	326.00 €	326.00 €	326.00 €

40	28041512	Bâtiments et installations	1 787.00 €	694.00 €	694.00 €
40	2804182	Bâtiments et installations		1 093.00 €	1 093.00 €
40	2812	Agencements et aménagement des terrains	3 763.00 €	3 763.00 €	3 763.00 €
40	28156	Matériel et out. Matériel incendie	183.00 €	183.00 €	183.00 €
40	28157	Matériel et out. Matériel tech.	25.00 €	25.00 €	25.00 €
40	28158	Autres inst.mat.out.technique	64.00 €	64.00 €	64.00 €
40	28186	Matériel de bureau et mobilier	688.00 €	0.00 €	0.00 €
40	28184	Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	688.00 €	688.00 €
TOTAL CHAP.40			6 836.00 €	6 836.00 €	6 836.00 €
TOTAL CHAP.21			64 565.84 €	0.00 €	131 838.81 €
Virement de la section exploitation					
1	1	Solde excédent positif			43 747.23 €
TOTAL GENERAL			418 810.81 €	342 893.33 €	286 742.30 €

VI- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Délibération N°06-2024 : Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 15 au 31 mars 2024 sur panneau pocket, le site internet et le panneau d'affichage de la Mairie.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Eoliennes terrestres : Défavorable

- La cartographie montre que le territoire de la commune ne permettrait pas l'installation terrestres car trop proche des habitations.

- Le Conseil municipal s'oppose à l'unanimité à l'inclusion des éoliennes terrestres sur l'ensemble de la Commune.

Panneaux Photovoltaïques : Favorable

- Sur toutes les toitures des bâtiments publics et privés des zones U, AU, et A à l'exception des bâtiments qui présentent un intérêt patrimonial au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et identifiés au PLUI.

- Sur les bâtiments communaux et bâtiments agricoles mais pas dans les parcelles de terres agricoles.

Méthanisation : Favorable sous condition/opposition

- Cette opération ne pourrait se faire que dans un cadre intercommunal et pour de petites unités auprès des exploitations agricoles situées en entrée de village et surtout régler les déchets de façon qu'ils ne soient pas issus d'une volonté de cultiver pour alimenter le méthaniseur. Zone A.

Géothermie : Favorable

- Géothermie sur les bâtiments publics et privés sur toute la commune

Monsieur DUPRESSOIR soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables les zones citées ci-dessus et figurant au sein des cartes présentes en annexe à la présente délibération.

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M/Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine-Maritime, ainsi qu'à [l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres] et [le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.]

- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

2) Délibération N°07-2024 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 33 089.35 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 157 793.39 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 76 836.58 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 111 940.28 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 9 802.72 €

En recette pour un montant de : - €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - €

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : - €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 269 733.67 €

Délibéré par Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

3) Délibération N°08-2024 : Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Délibération N°09-2024 : Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 de la commune a été voté comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	653 166,58	G	765 106,86
	Section d'investissement	B	266 056,75	H	342 893,33
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	157 793,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	33 089,35 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	952 312,68	= G+H+I+J	1 265 793,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	9 802,72	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	9 802,72	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	653 166,58	= G + I + K	922 900,25
	Section d'investissement	= B + D + F	308 948,82	= H + J + L	342 893,33
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	962 115,40	= G + H + I + J + K + L	1 265 793,58

VOTE A L'UNANIMITE (VOTANTS : 12 Mr le Maire ne participant pas au vote)

5) Délibération N°10-2024 : Taux d'imposition 2024 - état 1259

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2023 pour l'année 2024 concernant les taxes, comme suit :

- Taxe foncière bâtie 45,94 %
- Taxe foncière non bâtie 39,38 %
- Taxe d'habitation 18.47 %

VOTE A L'UNANIMITE

6) Délibération N°11-2024 : approbation du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : **1 021 043.38 €**

Investissements : **286 742.30 €**

**SOIT UN TOTAL BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024
EQUILIBRE EN RECETTES ET DEPENSES A :**

1 307 785.68 €

Par ailleurs en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

VOTE A L'UNANIMITE

7) Délibération N°12-2024 : subventions – Année 2024 (article 65748)

Le Conseil Municipal, vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2024
Comité des Fêtes – Servaville 2 400 € + feu d'artifice 2 400 €	4 800 €
A.S.C.S.S. - Servaville	3 300 €
C.C.A.S. - Servaville	5 500 €
Club de l'Amitié – Servaville	1 000 €
Coopérative Scolaire	1 125 €
Exposition Peinture (ASCSS)	1 500 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Servaville	250 €
Pour Antoine	300 €
Association Pétanque 300 € + chemin 1 500 €	1 800 €
Dépenses imprévues	125 €
TOTAL	19 700 €

VOTE A L'UNANIMITE

8) Délibération N°13-2024 : Passage au Compte Financier Unique de 2025 sur exercice 2024

Le Compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer l'Assemblée délibérante et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard en 2027, pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

VU la délibération de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour le passage à la M57.

VU la délibération de la Commune de Servaville-Salmonville pour la mise en œuvre de la télétransmission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise le passage au Compte Financier Unique à compter de 2025 sur l'exercice 2024.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9) Délibération N°14-2024 : Clôture des comptes d'imputation 45821, 4582002 et 4582003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

Autorise le comptable public à apurer par opération d'ordre non budgétaire les opérations terminées suivantes :

Opération 1 par un débit 45821 et un crédit 45811 pour un montant de 76 777.45 €

Autorise le comptable public à mouvementer par opération d'ordre non budgétaire le compte 1068 pour apurer les soldes des comptes 4582 :

Opération 1 : débit 45821 – crédit 1068 pour un montant de 32 415.17 €

Opération 002 : débit 4582002 – crédit 1068 pour un montant de 32 013.47 €

Opération 003 : débit 4582003 – crédit 1068 pour un montant de 83 035.62 €

VII - URBANISME :

Mr Le Maire annonce deux nouveaux permis de construire pour le lotissement Des Frênes.

Mr Le Maire annonce également une mise en demeure reçue le 22 mars 2024 par Mr DELAHAIS et Mme LEMONNIER car ils souhaitent le retrait du PC 07667324B00015 accordé en date du 17 Novembre 2023 à Mr HAJOURI aux motifs suivants :

-Trouble de vue, perte d'ensoleillement, détérioration de la qualité de vie ainsi que perte de valeur de leur bien.

Mr Le Maire annonce qu'un rendez-vous s'est tenu entre les parties prenantes à savoir Mr DELAHAIS, Mme LEMONNIER, Mr HAJOURI, Mr LEFEBVRE (lotisseur) ainsi que Mr Le Maire pour trouver une solution à l'amiable.

Mr Le Maire précise au Conseil que nous sommes en conformité. Mr GLÜCK précise également que nous devons avoir 8 locatifs sur le lotissement.

Quelques solutions ont été abordées à l'issue du rendez-vous, à savoir maintenant les possibilités de mettre en place : vitres teintées, plantations...

VIII - INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe :

-de l'arrivée de Dorian DUPARC au 1^{er} avril 2024 comme adjoint technique territorial,

-de l'arrivée du nouveau tracteur tondeuse le 03 avril 2024,

-du broyage des branches le 08 avril 2024. L'information sera relayée sur panneau pocket. Mr Le Maire précise qu'il y a au moins trois jours de broyage.

-Attente du retour du rapport conformité des jeux en bois. Mme Durand demande la faisabilité de mettre des pneus sous la bascule. Mr Le Maire attend de consulter le rapport de conformité pour lister l'ensemble des actions à mener sur les jeux.

Rapport énergétique salle polyvalente :

Mr GLUCK fait une synthèse du rapport énergétique de la salle polyvalente. L'objectif est de repenser le système de chauffage de la salle polyvalente de manière optimum. Le rapport préconise dans un premier temps de refaire l'isolation extérieur, de mettre en place une VMC double flux et le changement des portes et fenêtres.

Plusieurs avis ont été échangés. Pour certains, il faut d'abord travailler sur la perte de chaleur du bâtiment et ensuite réfléchir à une solution de chauffage, d'autres se posent la question sur la pertinence d'un tel investissement au vu de la sobriété énergétique...

IV - QUESTIONS DIVERSES :

-Mr Le Maire demande la réduction de la vitesse de la D7 ainsi que de la D85 à hauteur de 50 Km/h de et précise être en attente d'un courrier d'habitants du Hameau de Salmonville pour appuyer sa demande.

-Mme DESANNAUX demande si la Mairie a des retours sur les commandes de composteurs.

Mr Le Maire répond que pour le moment, nous n'avons pas de retour de l'Inter-Caux-Vexin. Mr MASSET précise que les demandes sont nombreuses.

-Mme ENOU aimerait faire un rappel sur les horaires de tontes de gazons. Certains particuliers font appel à des entreprises qui ne respectent pas les horaires.

Mme DESANNAUX ajoute également que du bruit a été fait tout le week-end de Pâques au lotissement des Frênes.

Les entreprises sont-elles soumises aux mêmes règles que les particuliers en matière de bruit ?

Mr Le Maire se renseignera sur les règles.

Mr GLÜCK va faire un rappel des règles via panneau pocket.

-Mme DESANNAUX demande ce qu'il est prévu pour le bassin de rétention.

Mr Le Maire annonce qu'une pente est prévue ainsi qu'un gravillonnage pour évacuer l'eau.

Mr MAUGER s'interroge sur la capacité du bac.

Mr Le Maire précise qu'au vu des conditions climatiques de ces derniers mois, la terre ne boit plus indépendamment de la capacité du bassin.

-Mme DURAND demande la procédure pour mettre la rue du Moulin en sens unique.

Mr Le Maire ne connaît pas la procédure.

D'autres propositions sont faites :

Mme BERNSTEIN propose de mettre en place un ralentisseur.

Mr GLÜCK propose de faire venir les gendarmes pour des contrôles réguliers.

-Mme DESANNAUX propose de mettre des pas japonais sur la petite parcelle allant de la mairie à la route.

Mr Le Maire réfléchit à une solution.

-Mr MAUGER propose d'investir dans des duo paniers de basket/but de foot à la place de paniers de baskets seuls.

Mr Le Maire répond que des buts de foot sont déjà disponibles sur un autre terrain.

-Mme DESANNAUX demande ce qui est prévu pour cacher les poubelles du cimetière.

Mr Le Maire annonce un devis de 600 € pour la mise en place de palissade en résine composite pour cacher les poubelles.

-Mme DESANNAUX se pose la question de la faisabilité de déplacer les poubelles auprès des récepteurs verres.

Mr Le Maire doit réfléchir au projet dans sa globalité et prendre en compte tous les facteurs (dames de cantine, tri des déchets de la cantine, ramassage des déchets...).

Dates à venir :

-Cérémonie du 08 mai à 11h.

-Fermeture de la Mairie le vendredi 10 mai.

-Réunion du prochain Conseil Municipal prévue le 14 mai.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h18.

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR

secrétaire de séance